

refusait à considérer dans un autre passage Fang-hiun comme un nom de l'empereur Yao et que cette interprétation était seule admissible dans le passage qui nous occupe ici. Dans le texte du *Chang chou che wen* édité sous les Song, il n'y a pas trace que Lou Tö-ming ait exprimé d'avis à ce sujet; il n'y a qu'une glose phonétique sur le mot 冢 *tsou* commun aux deux rédactions. Mais notre manuscrit montre qu'ici encore le texte a été altéré volontairement. Lou Tö-ming avait donné, comme leçon du texte suivi par lui, *Fang hiun nai tsou*; puis, après une série de remarques d'ordre paléographique ou sémantique, il ajoutait: « Telle est aussi la leçon des textes de Ma [Jong] et de Tcheng [Hiuan]; le texte de [Yao] Fang-hing donne: *ti nai tsou lo* ». Autrement dit, ici encore il se tenait au texte de Wang Sou, qui était aussi dans l'espèce celui de Ma Jong et de Tcheng Hiuan; mais les réviseurs, adeptes du texte de Yao Fang-hing, n'ont rien laissé subsister dans le *King tien che wen* de ce qui s'écartait de leur version officielle.

Au point de vue des formes graphiques du *kou-wen*, dont je ne puis entreprendre ici l'examen détaillé, il me suffira de dire que le *Chou king* utilisé par Lou Tö-ming contient une beaucoup plus forte proportion de formes « archaïques » que les préliminaires mêmes de Lou Tö-ming n'avaient amené à le supposer. Lou Tö-ming avait raillé les lettrés vulgaires qui s'amusaient à multiplier dans le *Chou king* des formes soi-disant archaïques que les anciens exemplaires des Song et des Ts'i ne portaient pas. Et sans doute notre manuscrit n'indique pas un *Chou king* qui, comme ceux dérivés de Kouo Tchong-chou et de Lu Ta-fang, a en moyenne un mot sur deux écrit sous une forme anormale, mais il n'en confirme pas moins bon nombre de leçons « archaïques » du *Chou king* en *kou-wen* connu ou reconstitué sous les Song; en particulier, plusieurs formes à propos desquelles Touan Yu-ts'ai appliquait aux érudits des Song les expressions moqueuses de Lou Tö-ming se trouvent être précisément les formes que Lou Tö-ming lui-même avait connues plusieurs siècles plus tôt. Peut-être même y a-t-il là une solution pour le *Chou king* en *kou wen* édité en 959 par Kouo Tchong-chou. Même ceux qui contestent que Kouo Tchong-chou ait connu un exemplaire du *Chou king* antérieur à la révision de 744 ne peuvent nier que la modernisation du *King tien che wen* ne se soit produite qu'en 972. D'autre part, dès 959, et en même temps que son édition du *Chou king*, il semble bien que Kouo Tchong-chou ait donné une édition de la partie du *King tien che wen* afférente à ce classique. Qu'en tout cas, il ait connu le *King tien che wen*, et que ce *King tien che wen*, vu la date, soit le *King tien*